



Doc. 16378

17 avril 2026

Vote à l'étranger

Proposition de résolution

déposée par Lord David BLENCATHRA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le vote à l'étranger a connu un essor considérable ces dernières années. À l'heure actuelle, 41 États membres du Conseil de l'Europe proposent différentes options: vote dans les missions diplomatiques, par correspondance, par procuration ou via des systèmes électroniques pilotes. Dans plusieurs pays, les votes de la diaspora représentent désormais une part importante du nombre total de votes et influencent de plus en plus les résultats nationaux.

Si les nouvelles technologies et la mobilisation accrue de la diaspora ont élargi les possibilités de vote à l'étranger, elles ont également mis en évidence certaines vulnérabilités. Celles-ci comprennent les risques de manipulation, l'ingérence étrangère, la désinformation, les campagnes en ligne non réglementées et le manque de transparence dans le financement des campagnes.

La conception et la mise en œuvre des méthodes de vote à l'étranger peuvent également être considérées comme des moyens d'influencer les votes de la diaspora, érodant ainsi la confiance dans l'intégrité électorale. Certains pays ont élargi, limité ou interdit le vote par correspondance ou le nombre de bureaux de vote à l'étranger. Les règles d'observation du vote à l'étranger varient également considérablement à travers l'Europe.

Compte tenu de la diversité des approches et de l'absence de normes internationales, l'Assemblée parlementaire devrait inviter les États membres:

- à préserver l'intégrité électorale pour tous les électeurs, y compris ceux résidant à l'étranger;
- à relever les défis spécifiques d'ordre juridique, logistique, procédural et technologique liés au vote à l'étranger;
- à prendre des mesures pour atténuer les risques et les vulnérabilités afférents.

L'Assemblée devrait inviter la Commission de Venise à élaborer des lignes directrices visant à renforcer l'intégrité électorale du vote à l'étranger dans tous les États membres du Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BLENCATHRA David, Royaume-Uni, CEPA
CASTEL Laura, Espagne, GUE
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
EMRE Yunus, Türkiye, SOC
GÖKÇEN Gökçe, Türkiye, SOC
GRIPPO Valentina, Italie, ADLE
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
KAUFMANN Malte, Allemagne, CEPA
KERN Claude, France, ADLE
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MARIE Didier, France, SOC
MOLINA Fabian, Suisse, SOC
PULJAK Marijana, Croatie, ADLE
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
TIBLOM Victoria, Suède, CEPA
VOGELS Rian, Pays-Bas, ADLE
VOKSHI Albana, Albanie, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CEPA: Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts